

SOMMAIRE

EDITORIAL

L'action collective des locataires : une nécessité !

Page 1

QUOI DE NEUF ?

Sécurité incendie : Installation des détecteurs de fumée

Page 2

Les représentants des locataires enfin associés à la médiatrice du locataire de Paris Habitat !

Page 2

Charges locatives : l'action de groupe, un outil judiciaire indispensable

Page 3

LE DOSSIER DU SLC
Compteurs d'eau individuels : Nouvelles modalités de relève

Page 4

A Paris Habitat, le SLC-CSF demande l'achat en direct du combustible - Gaz

Page 5

Les contrôles de charges à la RIVP de plus en plus difficiles

Page 6

VOS DROITS

Le Tarif de première nécessité de l'électricité

Page 8

ENCART CENTRAL EN BREF

Suppression par La Poste de points de collecte du courrier

Le scandale de la mise aux normes des ascenseurs

Vide Cave : un vrai succès

EDITORIAL

L'action collective des locataires : une nécessité !

Dans un contexte où l'action individuelle est de plus en plus la tendance naturelle de notre société, **nous devons plus que jamais mettre en relief l'efficacité et la nécessité de l'action collective** pour dépasser la logique du chacun pour soi.

Ainsi, alors que *Paris Habitat* a souhaité en 2011 mettre en place une Médiatrice du locataire pour que chaque locataire puisse soumettre individuellement les problèmes qu'il rencontre, le SLC-CSF n'a eu de cesse de rappeler la nécessité d'associer à cette démarche les associations de locataires qui œuvrent sur le terrain bénévolement. La demande a finalement été entendue par le nouveau directeur général : **les associations seront associées aux demandes de médiation sur les problèmes à caractère collectif, car elles ont un rôle essentiel.**

En fait, bien souvent les problèmes d'un locataire sont également ceux de ses voisins et seule l'action collective va permettre de les résoudre efficacement. La mobilisation des locataires sur le groupe « Montempoivre » avec leur association en est une bonne illustration et a permis de limiter fortement les difficultés d'une remise aux normes des ascenseurs mal préparée par le bailleur et d'obtenir le remboursement des prestations durant les périodes d'arrêt des cabines.

Autre illustration, les contrôles de charges locatives réalisés par les associations appuyées par notre organisation : chaque année, ce sont des milliers d'euros qui sont restitués aux familles sur les groupes où les associations SLC-CSF agissent.

Plus généralement, notre organisation s'investit sur l'analyse des contrats et leur renégociation : ainsi, le passage à l'achat en direct du gaz a déjà permis aux locataires de *Paris Habitat* d'obtenir une économie de charges de plus d'un million d'euros ; les négociations sur les compteurs d'eau individuels et sur les détecteurs de fumées ont également permis d'obtenir des conditions financières plus favorables pour les locataires.

Pour favoriser cette action collective des locataires, le SLC-CSF demande qu'en justice « l'action de groupe » soit mise en œuvre par le gouvernement. L'action de groupe devrait nous permettre d'agir collectivement en matière de charges locatives et d'éviter des procédures individuelles coûteuses, longues et complexes.

En adhérant à votre association locale, vous contribuez donc à maintenir et à développer avec le SLC-CSF, l'action collective qui est un élément essentiel pour la défense des droits des locataires et le mieux vivre ensemble.

► **N'en doutons pas, ensemble, nous serons demain encore plus forts.**